



Conseil économique et social

Distr. générale
23 décembre 2021

Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Forum régional africain pour le développement durable
Huitième session
Kigali (hybride), 3 - 5 mars 2022

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

Progrès réalisés aux niveaux régional et sous-régional dans la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 dans le contexte de la crise de COVID-19

Synthèse du Rapport sur le développement durable en Afrique 2020

A. Progrès fondés sur les piliers des objectifs de développement durable¹

1. Analyse de l'état d'avancement des objectifs de développement durable

1. Les gouvernements africains ont, d'une part, déployé des efforts considérables pour intégrer les objectifs de développement durable et les aspirations de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine dans les stratégies et plans de développement nationaux, d'autre part, désigné les organes publics chargés de coordonner leur mise en œuvre et donné la priorité à des cibles et indicateurs spécifiques. Cependant, en 2019, avant l'apparition de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), les progrès de l'Afrique vers la réalisation des objectifs n'étaient dans l'ensemble que de 52,9 %, avec un écart restant de 47,1 %. Les sous-régions de l'Afrique du Nord et de l'Afrique australe ont obtenu des résultats légèrement supérieurs à ceux de l'Afrique de l'Est, de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale, dont les scores étaient tous inférieurs à la moyenne continentale.

2. En ce qui concerne le classement établi sur la base des objectifs de développement durable en 2020, les huit États les mieux classés sont, dans l'ordre, la Tunisie, Maurice, le Maroc, l'Algérie, le Cabo Verde, l'Égypte, le Botswana et le Ghana. Dans l'ensemble, le score moyen de tous les États en 2020 était de 53,82 %, ce qui, légèrement supérieur à la moyenne de 2019, indiquait qu'après quatre ans de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, le continent africain était à mi-chemin de la réalisation des objectifs et des cibles en 2030.

*ECA/RFSD/2022/1.

¹ La présente section est tirée du résumé du Rapport sur le développement durable en Afrique 2020 (à paraître), établi par la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement, la Commission économique pour l'Afrique et le Programme des Nations unies pour le développement.



2. Pilier « Personnes »

3. À maints égards, le pilier « personnes » recoupe le pilier « prospérité », notamment en raison de l'importance des considérations économiques dans la définition du bien-être de l'individu et de la famille dans les deux piliers. L'objectif le plus important du pilier « personnes » est la réalisation de progrès dans la réduction et l'élimination de la pauvreté, dont les causes sont multidimensionnelles. Près de 40 % de l'ensemble des Africains vivent encore dans l'extrême pauvreté. Le taux de pauvreté reste toujours faible en Afrique du Nord, à environ 2 %, mais il a légèrement augmenté depuis 2015. La sous-région de l'Afrique centrale présente l'incidence la plus élevée de la pauvreté (près de 67 %), qui n'a baissé qu'à environ 59 % en 2019. L'Afrique de l'Ouest avait le plus faible taux de pauvreté des sous-régions au sud du Sahara, mais même cette sous-région, 35 % de la population vivaient dans l'extrême pauvreté en 2019.

3. Pilier « Prospérité »

4. Les trois aspects essentiels de la prospérité comprennent les efforts que déploie l'Afrique pour parvenir à une croissance économique inclusive, assurer l'accès à une énergie abordable et permettre l'accès à l'Internet, par le développement d'infrastructures utiles à tous les Africains. À cet égard, la croissance économique, mesurée par la croissance du revenu par habitant, a été inférieure à la croissance du revenu réel dans toutes les sous-régions du continent au cours des quatre décennies entre 1980 et 2020, ce qui signifie que même les périodes de croissance modeste ne se sont pas nécessairement traduites par une amélioration du niveau de vie de la plupart des Africains. En ce qui concerne le pilier « prospérité », l'énergie abordable est un autre indicateur du niveau d'accès des Africains à l'un des principaux facteurs qui devraient faciliter l'avènement d'une Afrique plus prospère. Entre 2000 et 2018, bien que l'on ait observé des écarts considérables d'un État à l'autre, le taux d'accès à l'énergie avait plus que doublé en moyenne sur le continent, qui ne reste encore toutefois connecté qu'à un peu plus de 50 %. En moyenne, le nombre d'internautes pour 100 habitants à travers l'Afrique est passé de 12 en 2011 à 39 en 2018, ce qui représente une augmentation de 225 % d'utilisation d'Internet sur le continent entre 2011 et 2018, mais qui reste comparativement faible.

4. Pilier « Planète »

5. Au titre du présent pilier, la situation en Afrique est examinée dans une perspective environnementale, le continent continuant de faire face à d'énormes défis environnementaux. Bien que nombre d'États africains aient mis en place des cadres juridiques et politiques appropriées pour répondre aux préoccupations environnementales, les progrès réalisés ici ont été lents sur de nombreux fronts. Selon l'indice de performance environnementale, qui établit un classement de 51 États africains sur les 180 États étudiés, les Seychelles, placées au trente-troisième rang, seraient l'État le mieux classé en Afrique. Six autres États africains figuraient parmi les 100 premiers États selon l'indice : l'Égypte, le Gabon, Maurice, le Maroc, l'Afrique du Sud et la Tunisie. Inversement, 33 États africains au sud du Sahara figuraient parmi les 50 derniers.

5. Pilier « Paix »

6. À en juger par ce que l'on observe actuellement, l'Afrique risque de n'atteindre aucun des objectifs de paix, de sécurité et de gouvernance énoncés dans l'un ou l'autre des deux programmes. Si quelques États peuvent faire exception, la lenteur des progrès en matière d'amélioration de la gouvernance reste généralement le principal facteur qui entrave les performances relatives au pilier « paix ». En outre, les valeurs démocratiques ont reculé et on note aussi bien des difficultés à organiser des élections libres et régulières que des

changements anticonstitutionnels de gouvernement. L'Afrique obtient des résultats peu satisfaisants en matière d'état de droit, voire dans les fonctions administratives de base, comme les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil, qui restent en deçà de ce que l'on pourrait attendre. Les atteintes aux droits de l'homme et les limites à la participation entravent également les progrès. En outre, la corruption généralisée reste une menace pour la gouvernance, la paix et la sécurité. Au lieu d'une convergence autour de pratiques démocratiques en Afrique, on risque de voir l'écart entre les démocraties et les États autoritaires se creuser davantage d'ici 2030.

6. Pilier « Partenariats »

7. Le pilier « partenariats » traite du rôle essentiel du financement du développement comme condition indispensable pour que les gouvernements africains réalisent le Programme 2030 et l'Agenda 2063. La disponibilité et l'efficacité des apports de ressources sont étroitement liées aux politiques et programmes qui permettent de générer et d'utiliser les ressources de manière productive. Une analyse des tendances en matière de gestion des ressources nationales, de composition des apports financiers provenant de sources nationales et internationales et de gestion de la dette indique que la plupart des États africains ne sont pas sur la bonne voie pour assumer la pleine responsabilité du financement de leurs objectifs de développement, tels qu'énoncés dans le Programme 2030 ou l'Agenda 2063. La situation de la gestion de la dette du continent est considérée comme insoutenable.

B. Progrès fondés sur les objectifs de développement durable²

8. L'Afrique a enregistré des progrès sur bon nombre des 17 objectifs de développement durable depuis 2000 ; le rythme auquel elle progresse actuellement est toutefois insuffisant pour réaliser ces objectifs à l'horizon 2030.

9. Des progrès remarquables ont été enregistrés en ce qui concerne l'objectif 10 (inégalités réduites), et des progrès modestes pour de nombreux objectifs sociaux comme les objectifs 2 (faim zéro), 3 (bonne santé et bien-être), 4 (éducation de qualité), et 6 (eau propre et assainissement).

10. L'Afrique a réalisé des progrès modestes en ce qui concerne les objectifs 1 (pas de pauvreté), 7 (énergie propre et d'un coût abordable) et 9 (industrie, innovation et infrastructure). L'objectif 16 (paix, justice et institutions efficaces) est un enjeu de taille pour le continent. La tendance actuelle doit être inversée pour que ces objectifs puissent être réalisés d'ici 2030.

11. Sur les 169 cibles des objectifs de développement durable et au rythme actuel de ses progrès, l'Afrique n'en atteindra probablement que neuf, dont la plupart sont des cibles environnementales et énergétiques, comme la coopération internationale en matière d'énergie (7.a), l'eau et l'assainissement (6.a), et la mobilisation de ressources financières pour conserver et utiliser durablement la biodiversité et les écosystèmes (15.a et 15.b). Par exemple, le montant total de l'aide publique au développement consacrée à la biodiversité a en moyenne augmenté de plus de 10 % par an en Afrique depuis 2000. L'appui à la recherche-développement de vaccins et de médicaments et l'accès à des médicaments et vaccins essentiels abordables (3.b) ont enregistré des progrès satisfaisants depuis 2000.

12. Le continent est en régression sur 11 objectifs allant des questions sociales aux questions relatives à l'industrialisation et à la technologie. En ce

² La présente section est tirée du résumé du rapport 2020 sur l'état d'avancement de la réalisation des objectifs de développement durable en Afrique, établi par le Centre africain pour la statistique de la CEA.

qui concerne les indicateurs sociaux, le continent a régressé pour les accidents de la route (3,6), l'égalité d'accès à l'éducation (4,5), l'assainissement et l'hygiène (6,2), la corruption et les pots-de-vin (16,5) et la traite des êtres humains (16,2). Pour ce qui est de l'industrialisation et de la technologie, la régression porte sur l'industrialisation inclusive et durable (9,2) et le développement des pays dans le secteur technologique (9.b).

13. La valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière en proportion du produit intérieur brut (PIB) (9.2.1) a diminué par rapport à 2000. Une tendance similaire a été observée pour l'emploi dans l'industrie manufacturière en proportion de l'emploi total (9.2.2).

14. L'Afrique doit accélérer la tendance pour 47 des 67 cibles mesurables. Il s'agit notamment de toutes les cibles des objectifs 2 (faim « zéro »), 5 (égalité entre les sexes), 8 (travail décent et croissance économique), 10 (inégalités réduites), 11 (villes et communautés durables) et 12 (consommation et production responsables).

15. D'un point de vue sous-régional, l'état d'avancement dans la réalisation des 17 objectifs varie selon les cinq sous-régions.

16. L'Afrique centrale n'est en voie de réaliser que les objectifs 7 (énergie propre et d'un coût abordable), 10 (inégalités réduites) et 15 (vie terrestre) d'ici 2030. Si les tendances actuelles se maintiennent pour les autres objectifs, il ne sera pas possible pour la sous-région de tenir les promesses du Programme 2030.

17. L'Afrique de l'Est obtient de bons résultats pour les objectifs 6 (eau propre et assainissement), 7 (énergie propre et d'un coût abordable) et 14 (vie aquatique). La sous-région a progressé dans la réalisation des objectifs 4 (éducation de qualité) et 10 (inégalités réduites). Des progrès lents ont été observés pour les objectifs 5 (égalité entre les sexes), 8 (travail décent et croissance économique) et 17 (partenariats pour la réalisation des objectifs).

18. L'Afrique du Nord a réalisé les objectifs 11 (villes et communautés durables) et 14 (vie aquatique), sur la base des seuls indicateurs disponibles utilisés pour suivre les progrès. Toutefois, peu de progrès ont été constatés pour les objectifs 3 (bonne santé et bien-être), 5 (égalité entre les sexes), 6 (eau propre et assainissement), 7 (énergie propre et d'un coût abordable) et 10 (inégalités réduites). Le défi majeur pour la sous-région est l'objectif 8 (travail décent et croissance économique), sur lequel elle régresse depuis 2000. L'Afrique du Nord doit faire face à d'autres problèmes majeurs liés aux objectifs 1 (pas de pauvreté), 2 (faim zéro), 9 (industrie, innovation et infrastructure), 12 (consommation et production responsables) et 16 (paix, justice et institutions efficaces).

19. Sur la base de l'indicateur unique utilisé, l'Afrique australe a atteint l'objectif 14 (vie sous l'eau) et fait des progrès importants pour l'objectif 6 (eau potable et assainissement). Les progrès ont été lents pour les objectifs 3 (santé et bien-être), 4 (éducation de qualité), 9 (industrie, innovation et infrastructure), 10 (inégalités réduites), 12 (consommation et production responsables) et 15 (vie terrestre). Depuis 2000, la sous-région est en régression sur les objectifs 11 (villes et communautés durables) et 16 (paix, justice et institutions fortes), et doit inverser l'évolution actuelle. La sous-région a stagné sur les objectifs 1 (pas de pauvreté), 2 (faim zéro), 5 (égalité entre les sexes), 7 (énergie propre et d'un coût abordable), 8 (travail décent et croissance économique) et 17 (partenariats pour la réalisation des objectifs).

20. L'Afrique de l'Ouest a réalisé l'objectif 14 (vie aquatique), conclusion tirée malgré le peu de données disponibles, et à traiter donc avec prudence. Aucun progrès notable n'a été observé pour un quelconque autre objectif. Les progrès ont été lents pour les objectifs 2 (faim zéro), 3 (bonne santé et bien-être), 4 (éducation de qualité), 6 (eau propre et assainissement), 8 (travail

décent et croissance économique), 10 (inégalités réduites), 11 (villes et communautés durables), 15 (vie terrestre) et 17 (partenariats pour la réalisation des objectifs). La sous-région est en régression sur les objectifs 9 (industrie, innovation et infrastructure) et 16 (paix, justice et institutions efficaces), et a stagné sur les objectifs 1 (pas de pauvreté), 5 (égalité entre les sexes), 7 (énergie propre et d'un coût abordable) et 12 (consommation et production responsables).

21. Les sous-régions doivent au plus vite inverser la tendance actuelle concernant l'objectif 16 (paix, justice et institutions efficaces) : la situation se détériore depuis 2000 dans ce domaine dans toutes les sous-régions, à l'exception de l'Afrique du Nord. Si la régression sur cet objectif est relativement faible en Afrique centrale, elle est en revanche alarmante en Afrique de l'Est.

22. L'objectif 9 (industrie, innovation et infrastructure) est capital pour l'émergence et le développement des économies. Pourtant, pour cet objectif, on relève une détérioration en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest et une stagnation en Afrique de l'Est et en Afrique du Nord. Seule l'Afrique australe a fait des progrès, qui doivent toutefois être accélérés pour réaliser l'objectif d'ici 2030.

23. Alors que l'Afrique du Nord a régressé sur l'objectif 8 (travail décent et croissance économique), cet objectif sera réalisé par l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique de l'Est et l'Afrique centrale si le rythme auquel ces sous-régions progressent se maintient. La croissance économique par habitant (cible 8.1) est toutefois apparue comme un enjeu de taille en Afrique centrale, en Afrique du Nord et en Afrique australe. La tendance actuelle doit être inversée dans ces sous-régions.

24. L'objectif 14 (vie aquatique) peut être considéré comme réalisé dans presque toutes les sous-régions, sur la base du seul indicateur disponible.

25. Bien qu'aucune sous-région n'ait régressé sur l'objectif 1 (pas de pauvreté), aucun progrès notable n'a été enregistré dans aucune des sous-régions.

26. Toutes les sous-régions ont réalisé des progrès en ce qui concerne les objectifs 6 (eau potable et assainissement) et 10 (inégalités réduites). L'objectif 6 sera réalisé par l'Afrique de l'Est si le rythme auquel la sous-région progresse se maintient. En ce qui concerne l'objectif 10, trois sous-régions (Afrique centrale, Afrique de l'Est et Afrique de l'Ouest) ont accompli des progrès notables, tandis que deux sous-régions (Afrique du Nord et Afrique australe) ont enregistré des progrès plutôt modestes. Des efforts supplémentaires s'imposent donc de la part de toutes les sous-régions pour être en bonne voie de réaliser l'objectif 6 d'ici 2030.

27. La disponibilité des données est extrêmement faible sur le continent. On dénombre 102 cibles pour lesquelles on ne dispose pas de données suffisantes pour mesurer les progrès. Pour seulement 86 indicateurs, on dispose de données suffisantes pour pouvoir mesurer les progrès et faire des projections pour 2030. Pour environ 67 % des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, il n'y a pas ou pas assez de données pour mesurer les progrès.

C. Impact de la COVID-19 sur les progrès vers les objectifs de développement durable

28. Il ressort du rapport sur le développement durable en Afrique 2020 que la pandémie de COVID-19 a entraîné une grave crise socio-économique et humanitaire qui a touché la vie de millions d'Africains. Au départ, l'impact sanitaire direct de la première vague de COVID-19 a été relativement faible en ce qui concerne les infections, la morbidité et la mortalité. Mais à mesure que

la pandémie se poursuit, la situation peut changer, comme on le voit avec l'apparition de la variante Omicron. Si les conséquences sanitaires ont été et restent tragiques, les répercussions sociales et économiques de la COVID-19 constituent la menace la plus grande pour le relèvement et le développement durable à long terme, notamment en Afrique. L'impact économique de la pandémie sur le continent a été énorme en raison de la baisse de la demande mondiale de produits africains et des perturbations du commerce et du tourisme dans le monde, auxquelles il faut ajouter l'impact négatif des confinements sur les économies intérieures, en particulier sur les petites entreprises et le secteur informel.

D. Recommandations

29. L'analyse des cinq piliers permet de conclure sans ambages que, pour la plupart, les États africains (en particulier ceux du sud du Sahara) ne sont pas sur la bonne voie pour atteindre les objectifs et les cibles du Programme 2030 ou de l'Agenda 2063. La situation s'est encore aggravée avec la pandémie de COVID-19, qui a eu de graves répercussions socio-économiques sur la vie de millions de personnes. Il n'est pas exagéré de dire que le faisceau actuel de facteurs est potentiellement le plus grand défi auquel l'Afrique est confrontée depuis le début de l'ère des indépendances dans les années 1960. Dans ces circonstances, les décideurs africains sont confrontés à la tâche herculéenne de trouver des réponses appropriées qui aideront leurs économies à se remettre sur les rails, amélioreront les conditions socio-économiques des citoyens touchés par la pandémie et réajusteront leurs politiques et leurs programmes pour accélérer ou relancer les efforts visant à atteindre les objectifs de développement durable et les aspirations de l'Agenda 2063.

Références

Commission de l'Union africaine, Banque africaine de développement, Commission économique pour l'Afrique, Programme des Nations unies pour le développement, *Rapport sur le développement durable en Afrique 2020* (à paraître).

Centre africain pour la statistique, *Rapport sur les objectifs de développement durable en Afrique 2020*, décembre 2020 (disponible à la CEA).